

TRAIL EVENT 2022

LES SAINT-CYRIENNES

REGLEMENT

Présentation

L'association " SALAMANDRE TRAIL AVENTURE" en collaboration avec la municipalité de Saint Cyr sur Mer organisent le 27 novembre 2022 le « TRAIL EVENT « Les Saint Cyriennes 2022 ».

Courses pédestres sur chemins et sentiers, ouvertes à partir de l'âge de 18 ans pour le Trail du Littoral 28 km et la Petite Saint-Cyrienne 17 km et 16 ans pour la course Nature de 10 km. Toutes les informations sont consultables sur le site internet et la page Facebook.

Inscriptions

Ouverture des inscriptions pour les trois courses : 15 Juillet 2022

Tarifs

	Jusqu'au 13/11/2022	Au-delà du 13/11/2022
Trail du littoral - 28km	30€	35€
Petite Saint-Cyrienne - 17km	20€	25€
Course nature - 10km	13€	19€

Le prix de l'inscription comprend le dossard, la dotation et les ravitaillements.

Modalités d'inscriptions

- En ligne de manière sécurisée sur le site : www.chronosports.fr
- Sur place le week-end de la course (horaires communiqués ultérieurement sur la page facebook de l'événement).
- En cas d'inscription groupée, par courrier, contacter l'organisation via Facebook Messenger.

Conformément à l'article II-A-4 de notre réglementation des manifestations hors stade et en référence à l'article L 231-2-1 du Code du Sport, la participation à une compétition est conditionnée à la présentation :

- D'une licence d'athlétisme compétition, entreprise, running ou d'un titre de participation Pass running délivré par la F.F.A en cours de validité à la date de la compétition ;
- D'une Licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique sportive de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- D'une Licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- D'une licence délivrée par l'UNSS ou UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- Pour les non titulaires d'une licence fédérale, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou de sa copie (document conservé par l'organisation).

Les inscriptions ne seront validées uniquement si le dossier est complet.

Mesures sanitaires

Les éventuelles mesures sanitaires imposées par les autorités seront respectées par l'organisation et seront de fait exigibles des coureurs. Tout refus ou non-respect entraînera la disqualification du coureur.

Retrait des Dossards

Le samedi 26 novembre 2022 de **16h00 à 19h00** à la salle Bernard Revest, quai Gélou aux Lecques, 83200 Saint Cyr sur mer.

Le dimanche 27 novembre 2022 à partir de 6h30 au même endroit.

Pour pouvoir participer aux épreuves, les concurrents non licenciés devront avoir scanné et joint sur le site www.chronosports.fr un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an. Les licenciés devront avoir scanné et joint sur le site www.chronosports.fr leur licence sportive FFA ou FFTRI en cours de validité.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera

reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Epreuves

La Course Nature de 10 km

Course ouverte à partir de la catégorie Cadet « 2006 à 2007 »
Course limitée à 200 coureurs.

La petite Saint-Cyrienne de 17 km

Course ouverte à partir de la catégorie Junior « 2004 à 2005 »
Course limitée à 400 coureurs.

Le Trail du Littoral de 28 km

Course ouverte à partir de la catégorie Espoir « 2001 à 2003 »
Course limitée à 200 coureurs.

4-Respect de la Nature et des autres

De par son inscription, chaque coureur s'engage à :

- Respecter la nature et les lieux traversés.
- Ne rien jeter au sol, respecter la faune et la flore.
- Conserver tous ses déchets (des poubelles prévues à cet effet seront disponibles aux différents points de ravitaillement).
- Respecter les personnes.
- Ne pas tricher : ni avant, ni pendant, ni après la course.
- N'utiliser aucune substance dopante.
- Respecter autrui, qu'il s'agisse des autres coureurs, des bénévoles mais également des spectateurs venus vous encourager.
- Porter assistance à toute personne en situation dangereuse, ou en difficulté.

Modifications/Annulation

En cas de très mauvaise météo l'organisation se donne le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course sans préavis.

En cas de désistement d'un concurrent, ni remboursement, ni avoir ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

En cas d'annulation pour raison de force majeure, les droits d'inscriptions resteront acquis à l'organisateur.

En cas d'annulation suite à Pandémie 1 mois avant la date de la course, un remboursement partiel de 65% sera effectué.

Responsabilité :

L'organisation est couverte par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Société ALLIANZ. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leurs licences.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident immédiat ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à cette épreuve et en cas de vol.

En cas d'accident et de blessures, les participants s'engagent à n'engager aucune poursuite contre les propriétaires des terrains privés ou publics traversés par le tracé.

Tous les compétiteurs participent sous leur propre responsabilité.

Sécurité/Secours :

Chaque coureur s'engage à respecter les instructions qui lui seront données lors du briefing par le directeur de course.

Bâtons interdits sur les 10km et 17km, autorisés sur le 28km.

Matériel Obligatoire

- Réserve d'eau d'un demi-litre minimum pour le 17km et le 28 km
- Couverture de survie
- Sifflet
- Veste goretex ou membrane similaire exigée « en cas de mauvais temps »
- **Téléphone chargé avec le numéro du PC sécurité mémorisé [07-67-08-24-71](tel:07-67-08-24-71)**
- **Gobelet personnel** (attention aucun gobelet fourni le jour de la course)

Le balisage sera matérialisé par de la rubalise positionnée sur les arbres. Des signaleurs en tee-shirt de l'organisation ou avec des chasubles fluorescents seront postés sur le bord du parcours. Ne suivez que les indications de ces personnes.

La sécurité des parcours est assurée par les signaleurs et encadrant de la course.

Les Secours et la surveillance médicale sont sous la responsabilité de l'UDSP83 et du médecin de la course.

Sur chaque course, la fermeture des parcours est assurée par un personnel de l'organisation identifié par un gilet de sécurité jaune.

Des pointages manuels seront mis en place sur les trois parcours et les listings seront remis à la direction de course pour contrôle.

En cas d'abandon sur blessure, les secours communiqueront le N° de dossard au PC course.
En cas d'abandon pour autre motif, le coureur doit remettre son dossard à un signaleur qui communiquera le N° au PC course.

Récompenses

Pour chaque distance, les 3 premiers Hommes et Femmes seront récompensés.

Le 1^{er} Homme et la 1^{ère} Femme de chaque catégorie seront récompensés de la catégorie « Cadet » à « Master 5 » sans cumul des récompenses.

Mise Hors Course

Les concurrents seront éliminés pour cause de : Absence de dossard ; Falsification de dossard ; Retard au départ de la course ; Absence de pointage sur les fiches de l'organisateur ; Dégradations du site ou par non-respect de la nature (déchets).

Droit à l'Image

Toute inscription autorise le Trail Event « Les Saint Cyriennes » à utiliser les images ou vidéos sur lesquelles vous pourriez apparaître dans le cadre de la promotion de cet événement : publication sur plaquettes, affiches, site web, partenaires et tout autre support d'information et de communication du Trail Event « Les Saint Cyriennes ».

Cette autorisation est valable 5 ans à compter du jour de la course. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.

CNIL

Vie privée : si vous souhaitez que votre nom et prénom ne figure pas dans le classement, merci de nous le signaler en début de course

Téléthon

Les Organisateurs s'engagent auprès de l'AFM Téléthon à reverser la somme de 1€ (un Euro) par Dossard dans le cadre du téléthon.

Barrières horaires :

Elles seront précisées sur le site de la course aux environs du 01 Novembre 2022, à vous de les consulter. Les traileurs hors délais seront contraints de retirer leur dossard sur la demande d'un membre de l'organisation ou membre du staff médical, s'ils souhaitent continuer ce sera sous leur entière responsabilité et ils n'apparaîtront pas sur le classement.

Siège Social

Association 1901 - SALAMANDRE TRAIL AVENTURE
1850 Chemin de la Clare
83270 Saint Cyr sur Mer